

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DDEEES 208 Subventions (9.500 euros) à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 5 000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie,
- 4 500 euros à l'association Paris-Montagne (n° Simpa : 18626 ; dossier 2015_05574).

Article 2 : Pour l'Université Pierre et Marie Curie, la dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

Pour l'association Paris-Montagne, la dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

